



Délibération n° 30 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gaspard MESSINA, M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
– Désignation des administrateurs issus du Conseil municipal.**

Madame Fabienne THALAMAS, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

A la suite du renouvellement du Conseil municipal et conformément aux articles L.123-6, R.123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'article L.237-1 du Code électoral, il convient de renouveler le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Ainsi, par délibération du 11 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à quatorze le nombre d'administrateurs du CCAS. Mme le Maire a invité les groupes politiques à déposer leur liste de candidats.

Dans la foulée, il a été procédé à l'affichage en mairie afin d'inviter les associations à déposer des candidatures dans un délai minimum de rigueur de 15 jours.

De plus, l'union départementale des associations familiales (UDAF) qui dispose, au terme du Code de l'action sociale, d'un siège de droit au CCAS, a été sollicitée directement par courrier.

L'élection des administrateurs issus du Conseil municipal doit respecter le délai de deux mois, grevé nécessairement par les 15 jours laissés aux associations pour proposer des candidatures.

Les représentant du Conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 30/2014

Objet : Conseil municipal – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des administrateurs issus du Conseil municipal.

Madame CASSAR fait appel à candidatures.

Les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, M. Daniel DELAUZE, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, Mme Karine QUEVEDO, M. Pierre VIALLET, Mme Jeanne ZONCA sont enregistrées.

Après s'être assurée que les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, M. Daniel DELAUZE, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, Mme Karine QUEVEDO, M. Pierre VIALLET, Mme Jeanne ZONCA sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote main levée.

A l'issue du scrutin,

Ayant obtenu 26 voix, sont élus à l'unanimité :

- ✓ **Mme Fabienne THALAMAS**
- ✓ **M. Daniel DELAUZE**
- ✓ **Mme Véronique GIMENEZ**
- ✓ **Mme Monique MARCILLAC**
- ✓ **Mme Karine QUEVEDO**
- ✓ **M. Pierre VIALLET**
- ✓ **Mme Jeanne ZONCA**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne les administrateurs issus du Conseil municipal au Centre communal d'action sociale ;

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 26 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN